

SÉANCE SPÉCIALE DU 23 mars 2016
--

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 23 mars 2016 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier
 District No 2 – Madame Annie Rodrigue
 District No 3 – Mme Émilie Roberge
 District No 4 – Madame Claudia Vachon
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon & Monsieur Normand Laplante assistent également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, maire, ouvre la séance à 18 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Que l'avis de convocation de ladite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Mathieu, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - A) Avis de motion- Construction d'un motel industriel
 - B) Adoption d'une nouvelle résolution pour la TECQ
 - C) Dossier Infotech
 - D) Offre de services WSP

3. Prochaine séance
4. Levée de la séance

16-03-6573

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Avis de motion - Construction d'un motel industriel

16-03-6574

Avis de motion est donné par François Baril que lors d'une session subséquente, le Conseil municipal adoptera un règlement d'emprunt relatif à la construction d'un motel industriel ainsi que pour la réfection des infrastructures du parc industriel d'East Broughton.

5. Adoption d'une nouvelle résolution pour la TECO

16-03-6575

ATTENDU QUE :

- ❖ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2014 à 2018;
- ❖ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- ❖ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ❖ la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de

biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- ❖ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ❖ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- ❖ la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

6. Dossier INFOTECH

16-03-6576

ATTENDU la demande introductive d'instance reçue d'Infotech;

ATTENDU les nouvelles règles de procédure civile;

ATTENDU l'offre de médiation qui est présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Dunton Rainville à répondre positivement à l'offre des procureurs d'Infotech de participer à une séance de médiation.

ADOPTÉ

7. **Offre de services WSP**

16-03-6577

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de WSP pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de réfection de l'avenue Notre-Dame;

Il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme WSP pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de réfection de l'avenue Notre-Dame, incluant les travaux énumérés dans l'offre de services P16-11024-03 datée du 19 février 2016. Ladite offre de services prévoyant des honoraires de 20 500\$ plus taxes.

ADOPTÉ

8. **PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance aura lieu le 4 avril 2016 à 19h30.

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-03-6578

Il est **proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19h07.**

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Normand Laplante, Directeur général